

**Procès-verbal de la séance du conseil municipal
du 14 novembre 2023 à 20h30**

Nombre de membres

en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Sont présents : André VAURS, Claire SERIEYSSOL, Hervé VAURS,
Jean-Marc ARNAL, Jean-Louis PUECH, Divya PUECH, Gilles PUECH,
Caroline DELBAS-ROUME, Laurent BUISSON, Jean-Luc GARDAIS,
Nadine FRIC

Représentés :

Excuses :

Absents :

Secrétaire de séance : Claire SERIEYSSOL

Le 14/11/2023,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 06/11/2023 conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur André VAURS, Maire.

Formant la majorité des membres en exercice. Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance choisit au sein du Conseil Municipal.

Madame Claire SERIEYSSOL est désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 25/09/2023 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- délibération eau Lafeuillade ;
- premier bilan travaux de voirie ;
- repas cantine à 1 € première approche ;
- bilan travaux école ;
- dossier DETR verger conservatoire ;
- bilan fête des potirons ;
- installation jeux terrain de sport ;
- décision modificative ;
- divers.

DELIBÉRATIONS ADOPTÉES :

Objet : ACCORD SUR LE SUIVI EAU ENTRE LACAPELLE DEL FRAISSE ET LAFEUILLADE - DE 029 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une rencontre a eu lieu le 06/10/2023 au CIT avec la commune de Lafeuillade en Vézie.

Étaient présents :

CIT :

Mme Sandrine CARLUT, Directrice CIT et DIT ;
M. Jean-Baptiste DORÉ, Responsable MAGE
M. Dorian POUMEYROL, Technicien eau.

COMMUNE DE LAFEUILLADE EN VÉZIE :

M. Jean-Louis FRESQUET, Maire
M. Franck BASSET, Adjoint au Maire
M. Pascal PIGANIOL, Adjoint au Maire

COMMUNE DE LACAPELLE DEL FRAISSE :

M. André VAURS, Maire
M. Yves CHATEAU, agent technique en charge du réseau d'eau
M. Jean-Louis PUECH, Conseiller Municipal
M. Hervé VAURS, Adjoint au Maire
M. Gilles PUECH, Conseiller Municipal.

Après un exposé de M. DORÉ sur le fonctionnement des réseaux des deux communes, une discussion s'est engagée entre les deux communes afin de régler le problème de facture de l'eau.

Chaque commune a exposé ses arguments et toutes les personnes présentes ce sont accordées à dire qu'il fallait sortir de cette situation conflictuelle. La commune de Lacapelle Del Fraisse a proposé de faire un geste sur la facture de 2022 en enlevant à cette facture 3 000 m³ partis vers la commune de Ladinhac gratuitement.

La nouvelle facture pourrait s'établir ainsi :

10 662 m³ repris par la commune de Lafeuillade au Fraisse
- 3 000 m³ partis à Ladinhac
= 7 662 m³ restant facturés à prix coûtant 0,55 € le m³

Soit 4 214,10 € + la taxe prélèvement

Soit un total de 4 832,59 €

Les représentants des deux communes ont validé ensemble cet accord. Il est valable pour la facture 2022 et celle à venir 2023 (M. le Maire de Lafeuillade en Vézie s'engage à donner son relevé d'eau parti vers Ladinhac).

Enfin, les représentants de la commune de Lafeuillade en Vézie font savoir que des travaux importants sur Les Placetelles vont être réalisés et qu'ils seront en mesure très prochainement de remonter 30 à 40 m³ vers l'unité de traitement de l'arsenic.

La commune de Lacapelle Del Fraisse demande à ce que le nouveau réglage des pompages soit étudié en commun avant toute intervention. La commune de Lafeuillade en Vézie s'y engage.

Pour l'année 2024 en cas de retard dans les travaux et des comptages la règle de 2022/2023 s'appliquera.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'acter cet accord en délibérant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- D'accepter l'accord décrit ci-dessus ;
- De réduire la facture en enlevant 3 000 m3 ;
- Que cet accord est valable pour la facture de la consommation 2022 et celle à venir de 2023 et au besoin 2024 ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire d'annuler la précédente facture et d'établir la nouvelle.

Fait à Lacapelle Del Fraisse, le 14/11/2023
Le Maire, André VAURS

Objet : DM N° 03-2023 - DE 030 2023

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
|-------------------------|---|-----------------|-----------------|
| 60612 | Energie - Electricité | -1300.00 | |
| 65311 | Indemnités de fonction | 1300.00 | |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |
| INVESTISSEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
| 204111 | Subv. Etat : Bien mobilier, matériel | -7100.00 | |
| 2158 | Autres inst.,matériel,outil. techniques | 630.00 | |
| 21828 | Autres matériels de transport | 450.00 | |
| 2313 - 14 | Constructions | 6020.00 | |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |

Détail de la décision modificative :

- En fonctionnement manque de crédit lié à la revalorisation des indemnités des élus intervenue en cours d'année ;
- L'achat d'une échelle et d'escabeaux les autres ayant cassés ;
- Equipement de l'agent en charge des espaces verts afin de faciliter son travail ;
- Changement du chauffage aus vestiaires du terrain de sport.

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait à Lacapelle Del Fraisse, le 14/11/2023
Le Maire, André VAURS

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION DETR JARDIN CONSERVATOIRE - DE 031 2023

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal que suite à l'achat de la parcelle en verger à côté de l'ancien presbytère il convient maintenant d'envisager les travaux de remise en état qui consiste à restaurer cette parcelle en verger conservatoire car elle est plantée d'anciennes variétés d'arbres fruitiers.

Ce verger serait accessible au public et présenterait un intérêt également pour les enfants de l'école.

Monsieur le Maire précise que des devis ont été réalisés pour reprendre le mur de soutènement, le mur mitoyen ainsi que la clôture de la parcelle. Ces devis s'élèvent à la somme de 28 748,83 € HT, qui pourrait être financés par 40 % de subvention DETR et 60 % en fonds propres communaux.

Il informe le Conseil Municipal que ce dossier peut faire l'objet d'une subvention DETR au titre de l'aménagement du centre bourg et de la mise en valeur du patrimoine vernaculaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- d'adopter ce projet ;
- de déposer ce dossier auprès des services de l'État et de solliciter une subvention au titre de la DETR au taux de 40 %, le reste sera financé sur fonds propres ;
- que ce dossier sera inscrit au budget primitif 2024 pour réalisation à l'automne 2024 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Fait à Lacapelle Del Fraisse, le 14/11/2023
Le Maire, André VAURS

AUTRES SUJETS ABORDES :

▪ **Aire de jeux du terrain de sport**

Monsieur le Maire a missionné l'entreprise SOLEUS afin de faire un diagnostic sur la réglementation et la sécurité des jeux pour enfants. Suite à cette visite il s'avère que plusieurs points sont à revoir. La balançoire est cassée et doit être remplacée, la zone n'est pas réglementaire et doit être décaissée sur une surface en lien avec la longueur des chaînes et remplie de gravier lavé roulé.

Concernant le petit toboggan la zone en herbe n'est pas non plus réglementaire, elle doit être décaissée et remplie de gravier lavé et roulé. Le grand toboggan doit également être revu dans ce sens ainsi que la pose d'une barrière de sécurité le long de la descente.

Monsieur le Maire va prendre des côtes sur les jeux et se rapprocher de l'entreprise SOLEUS afin d'avoir les normes précises.

▪ **Bilan de la rénovation énergétique de l'école**

Monsieur le Maire présente le bilan financier des travaux qui ont été réalisés à l'école. Dernièrement il a demandé un versement complet (- 3 300 € environ) de subvention car les aléas du chantier sur ce bâtiment ancien ont fait ressortir quelques suppléments indispensables, réalisés et qui n'avait pas été pris en compte dans le calcul du versement de la subvention.

En attente de la réponse de la Préfecture cette opération a été subventionnée à 70 %. Sur un projet à 167 035,25 € HT la commune a perçue 116 496,11 € soit environ 50 000 € sur fonds propres communaux.

▪ Bilan travaux de voirie 2023

Hervé VAURS en charge de la voirie communale présente son bilan (tableau ci-dessous) des dépenses de voirie.

| LIEU | HT | TTC |
|---|----------------------------|-----------------------------|
| Réfection Pont du Moulin de Menthière H. LAPIERRE | 9 379,00 € | 11 254,80 € |
| EUROVIA Tricouche | 3 802.50 € | 4 563,00 € |
| Entrée Puech Roussy | 712,50 € | 855,00 € |
| Chemin déchetterie | 840,00 € | 1 008,00 € |
| Moulin de la Rodde | 1 089,70 € | 1 307,64 € |
| Le Stade | 1 250,00 € | 1 500,00 € |
| | 9 379,00 € + 7 694,70 € | 11 254,80 € + 9 233,64 € |
| TOTAL : | 17 073,70 € | 20 488,44 € |

▪ Bilan fête des potirons

Monsieur le Maire présente le bilan général de la fête des potirons. Il fait remonter une très bonne implication de toutes les commissions et des bénévoles. La fête a été très appréciée et a rassemblé sur la journée 2 500 à 3 000 personnes. Le coût de l'opération pour la commune s'élève à 7 394,70 €.

Pour clôturer cette belle fête les responsables des différentes commissions ont décidé d'organiser une soirée et invitent tous les bénévoles qui ont contribué grandement à la réussite de cette fête.

L'association Les Bons Vivants s'est proposée pour préparer cette rencontre.

▪ Bilan cantine à 1 €

La cantine à 1 € a été mise en place au 1^{er} septembre 2023 et un premier bilan peut être établi, ainsi :

23 familles en tout dont 10 familles (18 enfants) bénéficient du repas à 1 € ;

10 familles (15 enfants) payent le repas 2,50 €

6 familles (8 enfants) payent le repas à 2,60 €

Depuis la mise en place de ce dispositif le nombre d'enfants qui déjeunent à la cantine n'a pas évolué.

▪ Colis de Noël

Jean-Marc ARNAL en charge des colis de Noël a dressé son listing des personnes qui vont en bénéficier à savoir 17 personnes individuelles, 4 couples, 5 agents. Il attend des compléments de prix.

▪ Bulletin municipal

Monsieur le Maire informe les conseillers que Jean-Luc GARDAIS travaille actuellement sur le bulletin municipal. Il demande à chaque conseiller de rédiger un petit bilan des travaux qu'ils ont réalisés cette année.

▪ Amicale des sapeurs-pompiers

Monsieur le Maire fait savoir qu'il ne pourra pas se libérer pour participer à la Sainte-Barbe à Montsalvy le 25/11/2023. Il demande si un conseiller peut le remplacer. Jean-Luc GARDAIS propose d'y participer mais doit vérifier ses disponibilités. Claire SERIEYSSOL essayera de se libérer si Jean-Luc GARDAIS n'est pas libre.

▪ Regroupement des bacs d'ordures ménagères

Gilles PUECH informe le conseil municipal que le 27/11/2023 les travaux pour le regroupement des bacs va commencer à l'atelier communal.

▪ Petites villes de demain

La communauté de communes a envoyé en mairie un questionnaire à destination de tous sur les « petites villes de demain ». Le questionnaire a été diffusé sur le site internet de la mairie et envoyé aux conseillers municipaux pour qu'ils y répondent afin d'assurer le renvoi de quelques questionnaires à la communauté de communes.

Gille PUECH fait remonter qu'il ne se sent pas concerné par ce questionnaire et qu'il n'y répondra pas.

▪ Gyrobroyeur

L'agent communal a fait remonter à Monsieur le Maire l'intérêt pour la commune de s'équiper d'un gyrobroyeur. Vu le coût de ce type de matériel entre 8 000 et 9 000 € il pourrait être acheté à plusieurs communes. Monsieur le Maire demande au conseil municipal une réflexion sur ce projet. Il contactera plusieurs communes qui pourraient avoir un intérêt à s'équiper (Junhac, Sansac-Veinazès).

▪ Divers

Gilles PUECH demande si un bilan de la revente d'énergie produite par les panneaux photovoltaïques a été fait et ce qui en ressort. Il redit que la commune lui semble déficitaire l'an dernier d'environ 10 000 €.

Monsieur le Maire lui répond que dans le bilan qu'il a présenté en conseil municipal en octobre 2022 la commune n'était pas du tout déficitaire car entre les factures EDF, les charges que paient les locataires chaque mois et la revente du surplus à EDF le bilan était positif.

Le bilan pour l'année écoulée n'a pas été encore réalisé faute d'y penser et de temps, les relevés mensuels sont faits tous les mois par l'agent et la consommation mensuelle est transmises aux locataires chaque mois.

Monsieur le Maire et M. Jean-Luc GARDAIS font une nouvelle fois remonter un souci de lisibilité sur l'installation et que les onduleurs n'apportent pas des données très précises. Ils précisent aussi que par manque de temps ils ont laissé ce dossier un peu de côté constatant l'aspect financier positif.

Gilles PUECH fait remonter son mécontentement et demande à avoir le tableau de relevé et les factures EDF. Plusieurs conseillers lui proposent d'effectuer ce bilan qu'il présentera en conseil municipal.

La Secrétaire de séance,
Claire SERIEYSSOL

Le Maire,
André VAURS